



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



SUMER AGRICOLE 2010

Surveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels

Les expositions professionnelles des salariés agricoles dans la filière hippique (clubs et course)

Ce nouveau numéro du bulletin SUMER AGRICOLE 2010 vous propose de découvrir les résultats des expositions professionnelles des salariés agricoles de la filière hippique. Ceux-ci nous montrent une fréquence d'exposition aux contraintes posturales et articulaires liées notamment à la pratique équestre.

De plus, l'exposition aux agents biologiques (réservoir animal ou ses produits, poussières...) et l'utilisation de produits chimiques sont des facteurs de risque importants.

Aussi, la prévention des risques professionnels dans la filière hippique se doit d'être un axe de travail important, avec la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation collectives et individuelles. Pour sa part, la MSA, avec son réseau de conseillers en prévention et médecins et infirmiers du travail, investit ce champ depuis de nombreuses années, en partenariat étroit avec les employeurs et salariés concernés.

Ceci sera encore renforcé dans les années à venir avec le positionnement de cette filière comme l'une des priorités du nouveau plan Santé-Sécurité au Travail 2016-2020 de la MSA que je vous présenterai dans les prochaines semaines.

En vous souhaitant une bonne lecture.



Franck Duclos
Directeur Délégué aux Politiques Sociales
CCMSA

- Le mot de Franck Duclos
- Des horaires quotidiens variables et un temps de repos hebdomadaire restreint
- Une pression temporelle en moyenne moins élevée par rapport à l'ensemble des salariés agricoles
- Une fréquence d'exposition aux intempéries et à des contraintes posturales et articulaires en moyenne plus élevée que l'ensemble des salariés agricoles
- Deux tiers des salariés exposés à des agents biologiques
- Trois salariés sur dix exposés à des agents chimiques
- La prévention des risques chimiques et biologiques jugée insuffisante par le médecin du travail pour plus de quatre salariés sur dix
- Synthèse

Dr Gaétan Deffontaines
deffontaines.gaetan@ccmsa.msa.fr
Tel : 01 41 63 71 69

Isabelle Vanicek
vanicek.isabelle@ccmsa.msa.fr
01 41 63 74 93

Retrouvez toute la documentation Santé-Sécurité au Travail de la MSA sur le site :

ssa.msa.fr

Les salariés des clubs hippiques et de chevaux de course représentent 2,1 % (13 104) de la population salariée agricole effectuant plus de 120 jours de travail par an en 2009.

57 salariés appartenant à la filière hippique (clubs hippiques : 25 salariés ; course de chevaux : 32 salariés) ont répondu au questionnaire SUMER en 2010.

Parmi ces salariés, 11 (19 %) occupaient un poste de type administratif ou une fonction d'appui ou de maintenance.

Les métiers au sein des clubs hippiques et des courses présentent des différences importantes

mais ont été regroupés pour des raisons statistiques.

Les données ont été redressées selon les caractéristiques des salariés, des médecins enquêteurs et de la fréquence des visites médicales (SUMER AGRICOLE 2010 N° 0 « Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER », septembre 2014).

Les fréquences d'exposition estimées au sein de cette filière sont à interpréter avec précaution du fait de la petite taille d'échantillon.

Des horaires quotidiens variables et un temps de repos hebdomadaire restreint

Les contraintes liées au temps de travail des salariés de la filière hippique (clubs et course) sont marquées par la fréquence élevée de la variabilité quotidienne des horaires (69 % de ces salariés n'ont pas les mêmes horaires tous les jours contre 18%

pour l'ensemble des salariés agricoles), du travail le week-end (samedi et/ou dimanche et jours fériés) et de l'absence de repos hebdomadaire d'au moins 48 heures consécutives (tableau 1).

Tableau 1. Temps de travail déclaré par les salariés en 2010 : comparaison des contraintes horaires dans la filière hippique (clubs et course) et toutes filières agricoles confondues (en %)

	Filière hippique	Toutes filières agricoles
Plus de 40 heures travaillées la semaine précédente	18,0	20,2
Travail en équipes	7,7	6,2
Travail de nuit (entre 0h et 5h), même occasionnellement	9,4	11,9
Travail le soir (entre 20h et minuit)	34,9	28,3
Travail le samedi, même occasionnellement	85,7	60,6
Travail le dimanche ou jours fériés, même occasionnellement	77,6	40,8
Pas les mêmes horaires tous les jours	69,2	17,9
Pas de connaissance de l'horaire de travail à effectuer le lendemain	8,7	8,0
Pas de connaissance de l'horaire de travail à effectuer la semaine suivante	13,1	14,6
Pas de repos hebdomadaire > 48 heures consécutives	47,4	11,3
Astreintes	24,5	15,4

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Une pression temporelle en moyenne moins élevée par rapport à l'ensemble des salariés agricoles

Les salariés de la filière hippique (clubs et course) sont moins touchés par les contraintes de rythme de travail (normes de production, délais courts, contrôles) par rapport à l'ensemble des salariés agricoles ainsi que par le suivi de procédures de qualité ou l'atteinte d'objectifs chiffrés (tableaux 2 et 3).

Parallèlement, ils sont moins nombreux à se dépêcher pour faire leur travail, à changer de poste en cas d'urgence, à passer d'une tâche à une autre non prévue.

Du point de vue de l'autonomie et des marges d'initiative, ils peuvent plus souvent régler leurs problèmes seuls mais ne peuvent en moyenne pas

plus que les autres salariés agricoles interrompre librement leur travail, faire varier les délais ou changer l'ordre des tâches.

Plus de huit salariés sur dix déclarent travailler en contact avec le public dont la moitié vit des tensions régulières ou occasionnelles avec le public. Ils sont un peu plus nombreux que les autres salariés agricoles à déclarer avoir subi au moins une agression verbale au cours des douze derniers mois.

Six salariés sur dix estiment qu'une erreur dans le travail peut porter atteinte à leur sécurité ou à celle d'autres personnes (contre quatre salariés sur dix pour l'ensemble des salariés agricoles).

Tableau 2. Intensité du travail et marges de manœuvre en 2010 : comparaison des expositions dans la filière du traitement de la viande et toutes filières agricoles confondues (en %)

	Filière hippique	Toutes filières agricoles
Contraintes techniques (hors cadence automatique imposée)	7,5	4,6
Normes de production à respecter en 1 heure au plus	15,7	11,6
Normes de production à respecter en 1 journée au plus	19,8	37,9
Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate	29,8	41,8
Contrôles ou surveillances permanents hiérarchiques	11,3	18,6
Obligation de se dépêcher pour faire son travail	26,4	31,2
Changement de poste en cas d'urgence ou d'absence d'un collègue	9,9	18,8
Impossibilité de faire varier les délais fixés	32,4	28,6
Interruption de tâche non prévue (et perturbante pour le travail)	38,8 (7,5)	51,6 (21,5)
Impossibilité d'interrompre momentanément son travail	18,9	7,7
Régler personnellement un incident	77,1	64,8
Impossibilité de changer l'ordre des tâches	9,9	8,5

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Tableau 3. Autres contraintes d'organisation et de relation au travail : comparaison dans la filière hippique (clubs et course) et toutes filières agricoles confondues (en %)

	Filière hippique	Toutes filières agricoles
Impact d'une erreur dans le travail :		
- Conséquences graves sur la qualité du produit ou du service	76,6	67,3
- Coûts financiers pour l'entreprise	64,4	64,1
- Conséquences dangereuses pour sa sécurité ou celle d'autrui	59,9	42,3
- Sanctions (salaires...)	36,1	41,4
Suivre des procédures de qualité strictes	12,1	34,9
Devoir atteindre des objectifs chiffrés précis	14,3	28,6
Contact avec le public (vive voix ou téléphone)	82,2	65,1
Situation de tension régulière ou permanente avec le public	9,2	6,8
Situation de tension occasionnelle avec le public	31,6	52,2
Agression verbale de la part du public ou des collègues ou des supérieurs*	23,9	16,3
Agression physique de la part du public ou des collègues ou des supérieurs*	0,0	0,8

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

*Données issues de l'autoquestionnaire SUMER 2010

Une fréquence d'exposition aux intempéries et à des contraintes posturales et articulaires en moyenne plus élevée que l'ensemble des salariés agricoles

Les salariés de la filière hippique (clubs et course) sont plus fréquemment confrontés à certaines nuisances physiques que l'ensemble des salariés agricoles : celles-ci relèvent du travail à l'extérieur exposant aux intempéries, de

postures inconfortables (accroupie, en torsion...), de situations fatigantes de travail (déplacements à pieds fréquents, maintien d'une position forcée des articulations), et de la manutention manuelle de charges lourdes (tableau 4).

Tableau 4. Risques physiques : comparaison des fréquences d'exposition (dernière semaine travaillée) aux ambiances et contraintes physiques entre la filière hippique (clubs et course) et l'ensemble des filières agricoles en 2010 (en %)

	Filière hippique	Toutes filières agricoles
Contraintes posturales et articulaires	89,0	79,2
Position debout ou piétinement	50,7	46,2
Déplacements à pieds	68,0	50,1
Position accroupie, en torsion	46,2	30,0
Gestes répétitifs à cadence élevée*	13,2	30,5
Position à genoux	14,2	17,0
Position fixe de la tête et du cou	15,9	27,3
Maintien de bras en l'air	8,7	15,5
Position forcée d'une ou plusieurs articulations	28,9	19,1
Nuisances thermiques (intempéries, froid, chaud...)	65,8	42,0
Travail à l'extérieur, exposé aux intempéries	65,8	36,3
Nuisances sonores	15,3	35,1
Bruit supérieur à 85 dB	13,5	26,0
Bruit comportant des chocs ou des impulsions	3,6	8,9
Autres bruits gênants	0,9	10,4
Manutention manuelle de charges	48,3	37,7
Contraintes visuelles (dont travail sur écran)	14,4	45,7
Conduite	45,3	53,9
Conduite sur la voie publique	30,1	35,6
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail	34,2	31,9
Travail avec machines et outils vibrants	7,6	21,0
Vibrations transmises aux membres supérieurs	2,5	19,8
Vibrations créées par des installations fixes	7,6	6,1

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

*Il s'agit de la répétition d'un même geste ou d'une série de gestes à cadence élevée sur une semaine (la dernière semaine travaillée), quel que soit le temps de cycle

Deux tiers des salariés exposés à des agents biologiques

L'exposition à des agents biologiques concerne deux tiers (67 %) des salariés de la filière hippique (clubs et course).

Il s'agit d'une exposition exclusivement potentielle (pas d'exposition délibérée) par contact avec

un réservoir animal ou ses produits, ou avec un environnement potentiellement contaminé par des poussières végétales et animales essentiellement (tableau 5).

Tableau 5. Proportion de salariés agricoles de la filière hippique (clubs et course) potentiellement exposés à des agents biologiques (dernière semaine travaillée) selon les activités et modes de contamination possibles en 2010 (en %)

	Total exposé
Contact avec des animaux ou leurs produits	64,6
- animaux d'élevage	32,5
- animaux de compagnie	32,0
- animaux sauvages	4,7
- tiques	12,5
<i>Dont modes d'exposition :</i>	
- contact direct avec l'animal	62,2
- contact avec les déjections	58,0
- morsure, griffure, blessure	45,3
- contact avec des liquides ou tissus biologiques	38,2
- gestes invasifs	6,9
Contact avec un environnement potentiellement contaminé	40,0
- activités exposantes à des poussières végétales	25,5
- activités exposantes à des poussières animales	15,1
- nettoyage, propreté	16,3
- traitement des déchets	7,3

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Trois salariés sur dix exposés à des agents chimiques

31% des salariés de la filière hippique (clubs et course) ont été exposés à au moins un agent chimique au cours de la dernière semaine travaillée en 2010 (contre 33 % pour l'ensemble des salariés agricoles).

Il s'agit essentiellement d'une exposition à des carburants, aux émissions de gaz d'échappement diesel, à des produits de nettoyage (eau de javel, tensio-actifs, formaldéhyde...) et à des pesticides (tableau 6).

L'enquête complémentaire menée par la MSA sur les expositions professionnelles à des produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides) montre que 16% des salariés de la filière hippique y ont été exposés au cours des douze derniers mois (contre 25 % toutes filières confondues) et pour plus de la moitié à des insecticides.

Tableau 6. Proportion de salariés agricoles de la filière hippique (clubs et course) exposés à des agents chimiques en 2010 au cours de la dernière semaine travaillée (en %)

	Total exposé
Carburants	
Carburants (fuel, gazole, kérosène..., hors essence automobile et GPL)	14,0
Essence automobile	1,2
Oxydants	
Eau de javel	8,8
Gaz et fumées	
Gaz d'échappement diesel	8,5
Gaz d'échappement autres que diesel	1,2
Fumées de dégradation thermique des matières plastiques	1,0
Tensio-actifs	
Tensio-actifs (anioniques, cationiques et non ioniques)	8,0
Poussières	
Silice cristalline	5,8
Poussières de bois	3,8
Poussières minérales (engrais, terres rares..., hors silice, ciment et fibres)	2,6
Farine	1,8
Pesticides	
Pesticides hors insecticides, fongicides, herbicides	5,6
Insecticides	4,7
Herbicides	3,1
Fongicides	1,5
Fluides de lubrification et de refroidissement	
Huiles synthétiques	5,0
Huiles minérales entières	2,1
Aldéhydes	
Aldéhydes autres que formaldéhyde (glutaraldéhyde, aldéhyde acétique, acroléine)	4,9
Formaldéhyde	2,1
Médicaments (usage et fabrication)	
Médicaments allergisants pour les salariés le manipulant	3,2
Bases	
Ammoniac et solutions aqueuses	1,0

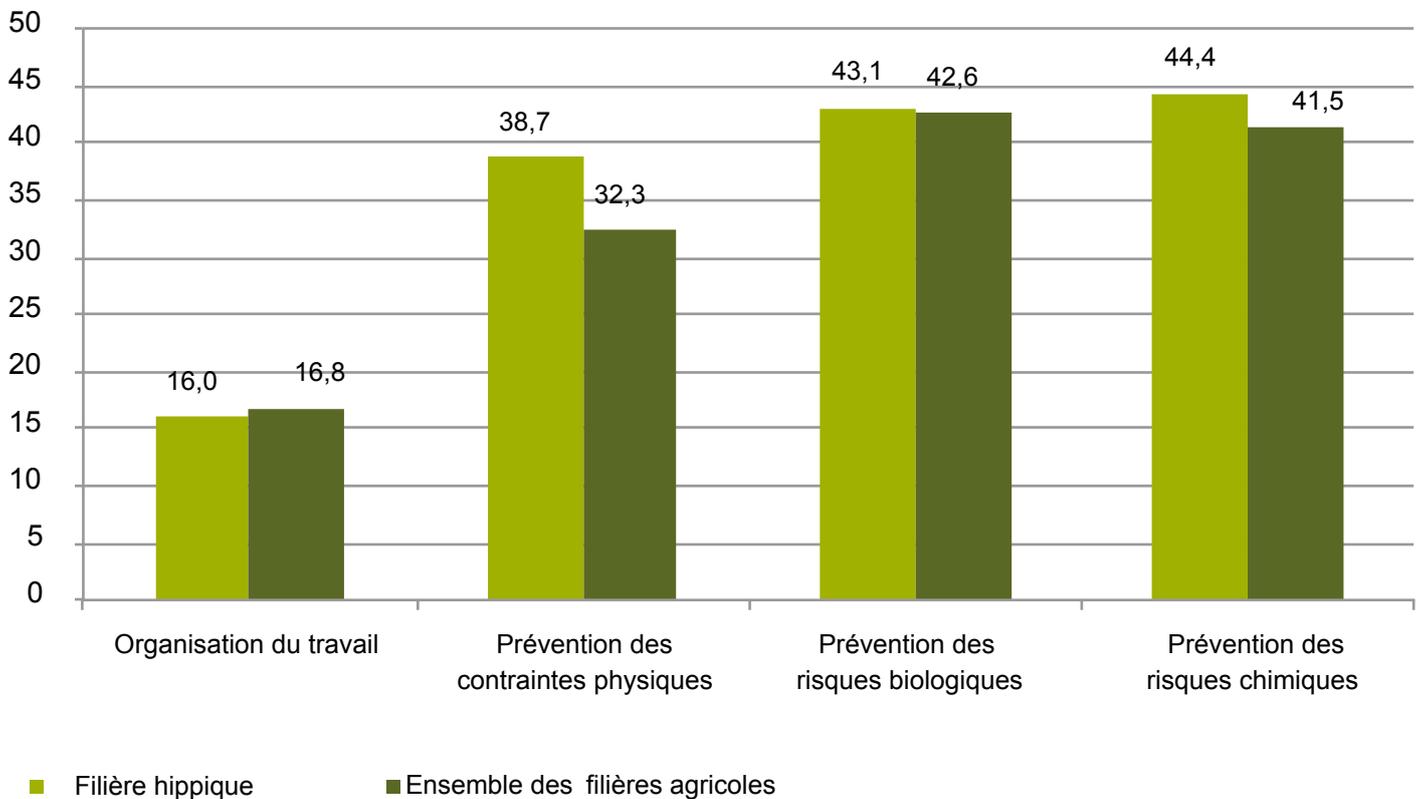
« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

La prévention des risques chimiques et biologiques jugée insuffisante par le médecin du travail pour plus de quatre salariés sur dix

La qualité organisationnelle du poste de travail et la prévention aux différentes contraintes professionnelles est globalement comparable à celle évaluée pour l'ensemble des salariés agricoles (figure 1).

Ainsi, plus de quatre salariés sur dix ne bénéficient pas d'une prévention suffisante pour les expositions à des agents chimiques ou biologiques, près de quatre salariés sur dix vis-à-vis des contraintes physiques et plus d'un salarié sur dix d'une organisation du travail adaptée.

Figure 1. Proportion de salariés agricoles de la filière hippique (clubs et course) exposés dont la prévention des expositions a été jugée mauvaise ou très mauvaise par le médecin du travail en 2010 en comparaison à l'ensemble des filières agricoles (en %)



Synthèse

Les salariés sont soumis à une grande variabilité des horaires de travail et à des périodes de repos plus courtes que les autres salariés agricoles.

Ils sont exposés à des contraintes posturales importantes et à des risques biologiques par exposition à des animaux ou à des poussières végétales et animales.

Publications SUMER AGRICOLE 2010

Déjà parues :

- N° 0 : Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER.
- N° 1 : Les contraintes organisationnelles et relationnelles des salariés agricoles.
- N° 2 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des nuisances physiques.
- N° 3 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents biologiques.
- N° 4 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents chimiques.
- N° 5 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles en Culture-Elevage.
- N° 6 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des travaux forestiers.
- N° 7 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles de la coopération.
- N° 8 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des Organismes Professionnels Agricoles
- N° 9 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des entreprises paysagistes et de reboisement
- N° 10 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles en viticulture
- N° 11 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles de coopératives de traitement de la viande
- N° 12 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles dans la filière hippique (clubs et course)

A paraître :

- N° 13 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles d'élevage bovins (viande et lait)

Contributeurs :

Dr Michel Gagey, Sylvie De La Fabrègue, Emma Rigaud, Nicolas Viarouge.

Coordination graphique et diffusion :
Solenn Guénéhec, Service promotion des politiques sociales.

Conception graphique :
PAO CCMSA.

Crédits photos :
CCMSA Image.

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole



L'essentiel & plus encore